

---

# Recueil d'annales 2019 – 2020

Licence 1

*Semestre Pair*

---



# **Information préliminaire**

Chers étudiants, du fait du Covid-19, les partiels du semestre pair de 2019/2020 se sont déroulés en distanciel.

De ce fait, de nombreuses épreuves se sont déroulées à même moodle (notamment des QCM), ne nous permettant pas d'avoir un sujet ou le support du QCM à vous proposer pour toutes les matières.

En vous remerciant de votre compréhension.

# SOMMAIRE

Droit Constitutionnel ..... 4

Droit Civil – Droit de la famille Session 1 .....5

(Des éléments de corrections sont proposés par M. Boisson sur l'espace droit de la famille du moodle L1 Droit)

Droit Civil – Droit de la famille Session 2 .....7

(Des éléments de corrections sont proposés par M. Boisson sur l'espace droit de la famille du moodle L1 Droit)

Histoire des institutions ..... 9



# UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Faculté de Droit, d'Economie, Gestion et A.E.S  
Année Universitaire 2019-2020



Session :  
1<sup>ère</sup> session

1<sup>ère</sup> année LICENCE Droit

Urvoas Jean-Jacques

- Sans document(s)
- Document autorisé : le texte de la Constitution du 4 octobre 1958.

## Droit constitutionnel (S2)

Traitez, au choix, l'un des sujets suivants :

1/ La lecture du texte de la constitution de 1958 est-elle suffisante pour définir la Vème République ?

2/ Que pensez-vous de cette phrase du professeur Pierre Avril évoquant le rôle du Premier ministre sous la Vème République « *S'il existe, il inquiète, s'il n'existe pas, il manque* » ?

### Les dix commandements de l'examen

1. Pour bien gérer ton temps, vigilant tu seras.
2. Pour augmenter ta capacité d'attention, l'isolement tu rechercheras.
3. Pour éviter les digressions, par la lecture attentive du sujet tu débiteras.
4. Plus que sur ta mémoire, sur ta réflexion, tu compterás.
5. Pour rester concentré, les SMS de tes amis tu oublieras.
6. Loin de la récitation ou de la description, un raisonnement argumenté tu construiras car une dissertation n'est pas une question de cours.
7. Un plan en deux parties, tu bâtiras.
8. Une orthographe parfaite, tu respecteras.
9. Un vocabulaire riche et précis, tu utiliseras.
10. Avant de déposer ta copie sur Moodle, en PDF tu l'enregistreras.

### Modalités pratiques :

1. Numéro d'étudiant et identité (nom et prénom) sur chaque page de votre copie.
2. Numérotez vos pages.
3. Au moment de l'enregistrement en PDF votre fichier doit avoir comme intitulé : numéro d'étudiant.pdf (ex : 21872375.pdf) – Si vous déposez plusieurs pages, numérotez chaque fichier (ex : 21872375-page1.pdf et 21872375-page2.pdf)
4. Restez connecté à votre messagerie universitaire pendant la durée de l'épreuve.

*Rappel : les copies devront être rédigées en time new roman, de taille 12, interligne 1 et le volume ne devra pas dépasser 20 000 signes espaces compris.*



# UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Faculté de Droit, d'Economie, Gestion et A.E.S  
Année Universitaire 2019-2020

## Droit de la famille

Durée : 3h

Semestre :

Semestre 2

Session :

1<sup>re</sup> session

Licence 1

Monsieur Julien BOISSON et

Madame Muriel REBOURG

Sans document

Documents autorisés :

Code civil non annoté

## DROIT DE LA FAMILLE

Traitez, au choix, l'un des sujets suivants :

### 1/ - Sujet : Dissertation

*Proportionnalité et Droit de la famille*

### 2/ - Sujet : Cas pratique

Renan, grand reporter, s'est marié avec Sabine, alors sans profession, le 11 octobre 2012. Quelques années plus tard, à l'issue d'une grossesse éprouvante pour Sabine, est né Morgan le 10 décembre 2016. L'acte de naissance désigne Sabine comme la mère et Renan, son époux, comme le père. Morgan porte les noms de ses deux parents accolés.

Au retour de l'un de ses nombreux reportages, Renan a ouvert le journal intime de sa femme, que celle-ci rédige sur son ordinateur portable qu'aucun mot de passe ne verrouille. Il a ainsi découvert la raison des humiliations multiples que son épouse lui impose devant leurs amis. Celle-ci le méprise car elle se sent délaissée par lui depuis trop longtemps et entretient une liaison depuis février 2015 avec l'une des meilleures amies de Renan, une dénommée Clara. Renan découvre, au fur et à mesure de la lecture du journal intime, que son épouse s'est rendue, avec le soutien de Clara, à Barcelone en mars 2016 pour une insémination artificielle avec sperme d'un donneur anonyme et que Morgan n'est donc pas de son sang. Effondré, il a consulté le portable de son épouse et a ainsi pris connaissance de *SMS* enflammés que lui avait envoyé Clara.

Ne supportant pas la situation, Renan a demandé à Sabine de partir avec Morgan. Ce n'est pas un grand déchirement pour Renan qui s'est rarement occupé de Morgan depuis sa naissance du fait de ses absences répétées pour son travail. Renan n'a jamais été, il est vrai, un très grand fan des enfants en bas âge, avec lesquels il lui semble difficile d'avoir des interactions.

Pour autant, il n'a jamais manqué un Noël ou un anniversaire qui ont toujours constitué des moments importants pour réunir toute la famille autour de Morgan.

Sabine et Morgan ont alors rejoint Clara depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Morgan, qui n'a jamais revu son père depuis cette date, est dès lors élevé au foyer des deux femmes, qu'il appelle toutes deux maman.

Sabine a depuis trouvé un travail dans un beau cabinet d'architecte et ses projets familiaux avec Clara sont nombreux : elles souhaiteraient, d'abord, que Clara puisse établir sa filiation avec Morgan et, ensuite, lui donner un petit frère ou une petite sœur en ayant recours à une nouvelle PMA. Elles hésitent, cependant, entre attendre l'adoption de la loi bioéthique afin de réaliser une PMA en France à l'horizon 2021 ou procéder dès maintenant à une PMA au Royaume-Uni. Elles savent en effet d'un couple d'amies qu'il est possible d'y obtenir un acte de naissance désignant les deux femmes comme les mères de l'enfant.

Le bonheur des deux femmes a récemment été assombri puisque le 1<sup>er</sup> mars dernier, Sabine a reçu une requête à comparaître devant le Juge aux affaires familiales de Rennes aux fins d'une audience de conciliation. Elle en avait presque oublié qu'elle était toujours mariée à Renan. Elle voit, cependant, dans cette procédure une aubaine pour avancer dans ses projets avec Clara. Après un rapide échange de SMS avec son ex, Sabine a compris que Renan n'acceptera jamais un divorce par consentement mutuel ou un divorce accepté.

Sabine a appris que vous étiez en première année de Droit à l'Université de Bretagne Occidentale et souhaite profiter de ce moment de confinement pour vous poser un certain nombre de questions. De vos premiers échanges, vous avez très vite compris que chacun des protagonistes a des revenus confortables et qu'il n'est absolument pas question de prétendre à une quelconque prestation compensatoire. Vos réponses à ses interrogations n'en traiteront donc pas.

**Sabine vous demande :**

- 1) Quelle procédure de divorce pourrait choisir Renan à l'issue de l'audience de conciliation et s'il pourra produire son journal intime et ses SMS, qu'il a fait constater par procès-verbal dressé par un huissier de justice (6 points) ;**
- 2) Si elle pourra, à son tour, déposer une demande en divorce et, dans l'affirmative, sur quel fondement vous lui conseillez d'agir (2 points) ;**
- 3) Si la filiation de Morgan peut être contestée et, dans l'affirmative, dans quelle mesure Clara pourra établir sa filiation à son égard (8,5 points) ;**
- 4) Quelles conséquences au regard de l'établissement de la filiation d'un(e) futur(e) petit(e) frère ou sœur au regard du droit français quant à l'option choisie entre une PMA en France à l'horizon 2021 ou une PMA immédiate au Royaume-Uni (3,5 points).**

**Le barème est donné à titre indicatif et est susceptible d'évolution.**



# UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Faculté de Droit, d'Économie, Gestion et A.E.S  
Année Universitaire 2019-2020

## DROIT DE LA FAMILLE

Durée : 1h30

1<sup>ère</sup> année LICENCE Droit

Semestre : semestre 2

**Julien BOISSON et  
Muriel REBOURG**

Session : 2<sup>ème</sup> session

Document autorisé : code civil

## DROIT DE LA FAMILLE

### **Résoudre le cas pratique suivant :**

M. et Mme Bonnet, tous deux âgés de 42 ans, se sont rencontrés il y a huit ans et sont mariés depuis quatre ans, sous le régime légal. Ils ont trois enfants, Marc, 6 ans, Madeleine, 4 ans et Martin, 2 ans. Le premier, né hors mariage, a été reconnu par M. Bonnet tandis que les deux autres ont été déclarés, à leur naissance, comme les enfants du couple à la mairie de Brest.

M. Bonnet est cadre d'une entreprise de construction brestoise. Mme Bonnet, infirmière de formation, ne travaille plus depuis la naissance du troisième enfant. Ils habitent ensemble dans une superbe maison au bord de la mer, maison appartenant en propre au mari.

M. Bonnet vient d'apprendre, par une indiscretion d'une amie de son épouse, que cette dernière entretient une relation adultérine secrète depuis des années avec un certain François et qui aurait débuté avant leur mariage. Si Marc et Madeleine ressemblent fortement à M. Bonnet, ce n'est pas du tout le cas du petit Martin qui est très probablement issu de cette union adultérine. M. Bonnet est profondément affecté par cette nouvelle ; du fait de leurs convictions religieuses communes, la fidélité a toujours été une valeur partagée avec sa femme, valeur au cœur de leur union matrimoniale.

Terriblement meurtri, il s'est installé récemment dans un appartement sur Brest et a informé sa femme de son souhait de mettre un terme à cette union. Il aimerait tellement ne l'avoir jamais épousé... Mme Bonnet, au contraire, ne veut pas en entendre parler : sa vie conjugale, agrémentée par cette vie extra-conjugale, lui convient très bien... Elle menace son mari, s'il mettait fin à cette union, de contester sa paternité sur le petit Martin. Cette perspective inquiète tout particulièrement M. Bonnet, extrêmement attaché à l'enfant dont il s'est toujours occupé depuis sa naissance.

**M. Bonnet vous demande de l'éclairer sur les points suivants :**

- **Sur quel(s) fondement(s) et à quelles conditions peut-il se débarrasser de son union maritale et, le cas échéant, les incidences éventuelles sur, d'une part, une hypothétique prestation compensatoire et, d'autre part, sur la filiation des trois enfants nés pendant le mariage (11,5 points) ?**
- **La contestation de sa paternité intentée par Mme Bonnet a-t-elle des chances d'aboutir (8,5 points) ?**

**Le barème est donné à titre indicatif et est susceptible d'évolution.**

## Épreuve d'histoire des Institutions

Arnaud JAULIN, *Maître de conférences*

Prénom : ..... NOM : ..... Identifiant étudiant : ..... Note ...../20

Durée de l'épreuve : deux heures. **Travail personnel.** Document de cours et conseils méthodologiques autorisés. Recours à Internet interdit.

Il est impératif de répondre sur cette feuille (Word modifiable ou autre logiciel de traitement de texte) et de respecter l'espace prédéfini (une seule page).

Cette feuille sera, dans la mesure du possible tapuscrite, *potentiellement* reformatée en PDF (ou photographiée de manière lisible) et déposée sur la plateforme Internet prévue à cet effet en respectant le délai octroyé (Cf. recommandations données par la Faculté).

Vous traiterez, de manière à *la fois* la plus **synthétique** (en travaillant et ciselant *vos propres intitulés*) et la plus **exhaustive** possible (le sujet est abordé de nombreuses fois dans le cours depuis leur création jusqu'à la Révolution), le sujet suivant : Le rôle des parlements.

Introduction (éléments de contexte) :

.....  
.....  
.....  
.....

I - .....

A - .....

1 - .....

2 - .....

B - .....

1 - .....

2 - .....

Éléments de transition : .....

II - .....

A - .....

1 - .....

2 - .....

B - .....

1 - .....

2 - .....